

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

ENVOYER LES SOUMISSIONS À :

Environnement Canada
Approvisionnement et contrats
867, chemin Lakeshore
C.P. 5050
Burlington (Ontario)
L7R 4A6

Titre : Cadre intégré pour les zones littorales des Grands Lacs

Date : 17 juillet

**Demande de propositions : KW405-13-0367
Numéro de la modification : 003**

Clôture de la demande :

Le : 24 juillet 2013

À : 14 h

Faire parvenir les demandes de renseignements à :

**Claire Cosentino
N° de tél. : 905-336-4992
N° de fax : 905-336-8907
Courriel : claire.cosentino@ec.gc.ca**

NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRENEUR

(Écrire en lettres moulées ou taper l'entité juridique complète)

.....
.....
.....
.....
.....

N° de tél. :

N° de fax :

Nous, les soussignés, offrons par la présente de vendre à sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement, conformément aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux appendices ci-jointes, les services et/ou fournitures énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée au(x) prix indiqué(s).

.....
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (Écrire en lettres moulées ou taper).

.....
Signature

.....
Date

La modification n° 2 est apportée pour fournir des questions et des réponses à l'égard de l'exigence.

Q1. En plus des ateliers annuels sur l'établissement de rapports, combien de réunions en personne nécessaires sont prévues et où auraient-elles lieu?

R1. Le nombre de réunions en personne est inconnu à l'heure actuelle et sera déterminé à mesure que le projet avance. On prévoit qu'il y aura au moins 8 à 12 réunions dans la première et la deuxième année avec un moindre nombre dans la 3^e année. Elles comprendront ce qui suit :

- rencontrer le représentant ministériel afin de discuter des produits livrables du contrat, des plans de travail et des progrès;
- rencontrer une équipe de projet qui peut inclure les gouvernements fédéral et provinciaux et autres organismes afin de mettre en œuvre un plan de projet
- rencontrer les représentants des Métis et des Premières nations ensemble avec les membres de l'équipe de projet
- assister à des réunions et à des ateliers techniques et scientifiques
- assister à des réunions éventuelles avec les groupes de travail des Plans d'aménagement panlacustres (lac Ontario, lac Érié, lac Huron, lac Supérieur)
- assister à des réunions éventuelles avec les comités des secteurs préoccupants (1-3)

Le besoin de réunions en personne sera élevé au début, mais on peut les remplacer par des téléconférences à mesure que le projet avance. On prévoit que la plupart des réunions auront lieu dans la région de Burlington et du Grand Toronto avec une possibilité de 2 ou 3 réunions dans d'autres bassins de lac et peut-être une par année aux États-Unis.

Q2. Quels coûts associés à la mise en œuvre du « plan de campagne de sensibilisation » devraient être comptabilisés dans le budget de ce projet? Nous présumons ce qui suit : La planification de la meilleure approche, la préparation de documents (peu importe le format) et la présentation à des réunions devraient être incluses dans ce budget, mais que les coûts associés à la publication ou à l'organisation d'une réunion publique (p. ex., location de la salle, consommations, produits d'impression, etc.) ne devraient pas être inclus dans ce budget.

R2. Les coûts pour tous les articles mentionnés ci-dessus devraient être comptabilisés dans l'exemple du plan de travail. Des décisions sur des activités particulières seront prises en fonction de l'approbation d'un plan par l'équipe de projet et des coûts connexes. À mesure que le projet avance, il peut y avoir des possibilités d'obtenir un soutien (fonds ou appui non financier) d'organisations partenaires.

-
- Q3.** À la page 11, la DDP indique que « la collaboration avec les activités liées au cadre pour les zones littorales du côté américain seront requises », pourtant l'objectif particulier n° 5 utilise un langage plus doux à l'égard d'échanger des renseignements « dans la mesure du possible ». Veuillez éclaircir les attentes en matière d'engagement avec les homologues américains.
- R3.** Les attentes sont inconnues à l'heure actuelle, cependant, tel qu'il a également été indiqué à la page 11, « Ce projet a pour but de faciliter l'effort collaboratif... » et donc pour éclaircir : il appartient au représentant du gouvernement fédéral canadien de s'assurer que la collaboration nécessaire avec les É.-U. a lieu d'une façon qui sera déterminée pendant la mise en œuvre du projet et que l'entrepreneur contribuera à cette collaboration par l'identification et la facilitation de l'échange de renseignements parmi les participants canadiens et leurs homologues américains.
- Q4.** Dans le contexte du projet à la page 9, il est indiqué que « Il est nécessaire d'avoir une approche fondée sur le consensus en ce qui concerne l'évaluation, l'établissement des priorités et la gestion intégrée qui tiennent compte des besoins de la société et de l'environnement naturel des Grands Lacs ». Cet énoncé ne correspond pas entièrement à l'exigence de « créer des stratégies de sensibilisation du public pour l'obtention d'un plus grand soutien de la collectivité à l'égard des Grands Lacs » à la page 10, ce qui laisse croire qu'il y a une circulation de l'information unilatérale. L'attente est-elle que les valeurs des citoyens contribueront directement à l'élaboration du cadre ou que les citoyens des Grands Lacs seront informés des activités du cadre d'élaboration?
- R4.** Le besoin d'un grand soutien de la collectivité à l'égard des Grands Lacs sera satisfait à l'aide d'une campagne de sensibilisation et les citoyens seront informés des enjeux plus généraux, aux programmes, aux activités, aux enjeux relatifs au littoral en ce qui a trait aux Grands Lacs et, dans une moindre mesure, l'élaboration du cadre. Le besoin d'une approche fondée sur le consensus (pour l'évaluation, l'établissement de priorités et la gestion) sera satisfait dans le cadre des objectifs particuliers 1) une relation collaborative avec les Premières nations et les Métis, 2) de la charte de projet et du plan de projet 3) de la mobilisation d'une équipe partenaires du projet, 4) de la participation des intervenants régionaux, 5) de l'échange de renseignements avec les É.-U.
- Q5.** Conformément à la page 25, Section 6: 3.1, veuillez éclaircir si tout le personnel de l'équipe de projet doit fournir des numéros d'identification de la cote de fiabilité à l'étape de la proposition ou s'il peut le fournir à EC dès l'attribution du contrat.
- R5.** Dès l'attribution du contrat.
- Q6.** un plan de projet et une charte approuvés par tous les partenaires canadiens (septembre 2013); Cela semble être le comité canadien indiqué dans la demande de proposition (DP), cependant la DP indique également que ce comité n'a pas été formé. Qui est responsable de la création de ce comité? Est-ce qu'Environnement

Canada (EC) créera ce comité? EC a-t-il une liste de partenaires canadiens? Quel rôle l'entrepreneur doit-il jouer dans la création de ce comité?

Y a-t-il une structure en place pour la distribution de l'ébauche du plan de projet et de la chartre et pour la collecte des rétroactions?

Quels sont les documents préliminaires disponibles décrivant la chartre? Il semble que ce soit le comité canadien indiqué dans la DP. Pourtant, la DP révèle aussi que ce comité n'a pas encore été créé. Qui est chargé de mettre ce comité sur pied? Est-ce que ce sera Environnement Canada (EC)? Est-ce qu'Environnement Canada possède une liste de partenaires canadiens? Quel rôle s'attend-on à ce que l'entrepreneur joue dans la création de ce comité?

Est-ce qu'une structure a déjà été établie pour distribuer l'ébauche du plan de projet et de la chartre et pour recueillir les commentaires?

Quelles ébauches de documents décrivant la chartre sont à notre disposition?

- R6.** Même s'il n'a pas encore été créé, le groupe sera vraisemblablement composé de ministères fédéraux et provinciaux et peut-être d'autres organismes qui s'engageront à assumer des rôles et des responsabilités dans l'élaboration du cadre de travail pour le littoral. Environnement Canada est chargé de créer ce comité. Comme il est indiqué dans la DP, « Le projet vise à faciliter l'effort de collaboration et à livrer des produits et des services convenus. Sauf indication contraire, les éléments indiqués sous les objectifs et les produits livrables ne seront pas entrepris uniquement par l'entrepreneur. » De plus, l'entrepreneur doit : « appuyer les efforts du gouvernement canadien »; « favoriser l'engagement »; et « favoriser la participation des intervenants régionaux ». Aucune structure n'a été établie pour le moment. Une version préliminaire de la chartre a été établie.
- Q7.** un mandat approuvé pour les partenaires (septembre 2013); EC dispose-t-il d'une ébauche de mandat pour les partenaires? EC a-t-il en sa possession une version provisoire du mandat qu'il pourrait fournir aux partenaires?
- R5.** Non
- Q8.** un examen des politiques, des lois et des programmes pertinents qui concernent la santé et la protection des zones littorales canadiennes des Grands Lacs (septembre 2013); Le lac Michigan se trouve entièrement aux États-Unis. Ce lac est-il compris dans le cadre et l'examen de cet instrument?
- R8.** Le lac Michigan est un des Grands Lacs et est inclus au point B.7 de l'Annexe 2 « Aménagement panlacustre » de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, qui prévoit un cadre intégré pour les zones littorales. La DP indique clairement : « un examen des politiques, des lois et des programmes pertinents qui concernent la santé et la protection des **zones littorales canadiennes** des Grands Lacs ».
- Q9.** un sommaire des consultations avec les groupes de travail des PAAP binationaux et les équipes canadiennes des secteurs préoccupants portant sur les conseils et les besoins relativement au cadre pour les zones littorales (décembre 2013); EC dispose-

t-il d'un calendrier des prochaines réunions du groupe de travail des PAP binational? EC s'attend-il à ce que l'entrepreneur mène ces consultations ou y participe? Ou, ces consultations sont-elles déjà planifiées? Le cas échéant, où et quand auront-elles lieu? Ces consultations sont-elles organisées sous forme d'ateliers, de réunions, de téléconférences, etc.? Incluent-elles le lac Michigan (le plan d'aménagement panlacustre pour le lac Michigan ne fait pas partie du PAP). EC peut-il fournir une liste de groupes de travail des PAP et des équipes responsables des secteurs préoccupants canadiens?

- R9.** Aucun calendrier n'a été dressé. Selon l'objectif de projet n° 4 de la DP, l'entrepreneur **favorisera** la participation des intervenants régionaux. Ces activités exigent une collaboration avec un comité composé de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que d'autres organismes. Voir les réponses aux questions 1 et 5. EC pourra fournir une liste des groupes de travail des PAP pour chacun des Grands Lacs et des 14 équipes des secteurs préoccupants canadiens une fois que le contrat aura été attribué.
- Q10.** des notes et sommaires des discussions du gouvernement canadien et de ses partenaires avec les Premières nations et les Métis quant à la création d'une relation de travail et aux commentaires sur le cadre pour les zones littorales (mars 2014); Est-ce que l'on s'attend à ce que l'entrepreneur mène des consultations avec les Premières nations et les Métis, ou s'attend-on à ce que nous fassions un résumé des discussions qui ont déjà eu lieu ou qui sont menées de manière indépendante des activités de l'entrepreneur? Combien de discussions et de réunions du gouvernement et des partenaires sont en cause?
- R10.** Voir la réponse les A1 & A4.
- Q11.** un plan de campagne de sensibilisation pour le côté canadien des Grands Lacs à coordonner avec les PAAP, les PA et les autres initiatives locales et relatives aux Grands Lacs qui peuvent comprendre les documents du site Web, des présentations de conférence, des documents d'information et d'autres documents de promotion (mars 2014); À combien de conférences et d'ateliers devons-nous participer, quelle en sera la durée, où auront-ils lieu? Cette question vise à se faire une idée des frais de déplacement qui seront requis.
- R11.** Voir la réponse les A1 & A4.
- Q12.** Les livrables de la première année comprennent des notes et des sommaires de discussions avec les Premières Nations et les Métis. Ceux-ci comprennent-ils l'organisation, l'animation de ces réunions ainsi que la participation à celles-ci?
- R.12** Oui. Voir l'objectif du projet n° 1.